

Le 09 septembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 septembre 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Sophie GOUDIN, M. Richard GRIFFON

Absents :

M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIÈRE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT

Procurations :

M. Sébastien FAUST à Mme Valérie PICQ, Mme Laurence BUSSIÈRE à M. Patrick BOUCHET, Mme Annabel TAILLANDIER à Mme Caroline ZANDER, Mme Célia DUMAS à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à M. Pierre CLAVEL, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Yves PARTRAT à M. Hervé JAVELLE, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : M. Hervé PANDRAUD

OBJET : Convention pour le raccordement à l'éclairage public de dispositifs de comptage mobilité permanents à conclure avec SIEL-TE et Saint-Etienne Métropole

Rapporteur : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du déploiement du plan vélo métropolitain et du plan mobilité, Saint-Etienne Métropole propose de suivre l'évolution des pratiques de mobilité notamment cyclable dans la métropole sur le long terme.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans le projet initié par la commune de La Fouillouse depuis 2020 et qui vise à déployer un plan de déplacement en modes doux, mais aussi favoriser la connexion avec les communes limitrophes et ainsi proposer des itinéraires adaptés et sécurisés pour les déplacements des piétons, cyclistes et autres utilisateurs de modes doux.

Il explique que, dans ce cadre, SEM sollicite les communes pour mettre en place des dispositifs de comptage mobilité permanents sur leur territoire.

Ceux-ci seront installés sur les supports d'éclairage public et permettront de collecter des données précieuses sur les flux de mobilité, contribuant ainsi à une meilleure gestion des infrastructures et à l'amélioration des politiques de mobilité.

Monsieur le Maire indique que la métropole propose la signature d'une convention définissant les modalités techniques et financières de l'installation, du raccordement, de la maintenance et de l'exploitation de ces systèmes.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, M. Jean-Nicolas JOUVE ne prenant pas part au vote,
Décide à l'unanimité :*

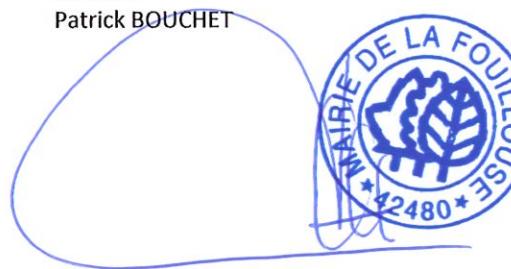
- **D'APPROUVER** la convention pour le raccordement à l'éclairage public de dispositifs de comptage mobilité permanents à conclure avec Saint-Etienne Métropole et SIEL-TE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, y compris d'éventuels avenants.

Fait à la Fouillouse, le 09 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
Hervé PANDRAUD



Le Maire
Patrick BOUCHET



MAIRIE DE LA FOUILLOUSE
42480